Culture

La France pousse ses traditions au patrimoine immatériel de l'Unesco

Une vingtaine de pratiques, savoir-faire ou traditions d'origine française ont déjà été classées par l'Unesco. Trois autres dossiers lui seront soumis cette année.

es arts forains seront-ils bientôt classés par l'Unesco? Avec le savoirfaire des couvreurs-zingueurs parisiens et l'art de la construction en pierres sèches, c'est un des trois dossiers soumis par la France au comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui se réunit à partir de ce lundi à Asunción, au Paraguay. Pas moins de 58 dossiers seront examinés jusqu'à samedi.

« Ce patrimoine vivant est issu d'une longue tradition remontant aux foires médiévales et dont la forme actuelle s'est développée à la fin du XIX° siècle tirant parti des progrès techniques alors en développement », fait valoir le dossier, présenté conjointement par Paris et Bruxelles. Dans la mesure où beaucoup de pratiques et traditions transcendent les frontières, il est courant que



Le musée des arts forains, installé à Paris, est à l'origine de la demande française. Les dossiers sont le plus souvent élaborés avec les acteurs des traditions et pratiques concernées. Photo Sipa

certaines candidatures soient soutenues par plusieurs pays. C'est aussi le cas de la construction en pierres sèches, qu'on retrouve dans une bonne partie de l'Europe.

La France troisième

La notion de patrimoine cul-

turel immatériel est apparue au début des années 1990. Elle regroupe « les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et prati-

ques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel », énumère le site de l'Unesco.

Une convention visant à sauvegarder ce patrimoine avait été adoptée en 2003, puis avait abouti cinq ans plus tard aux premiers classements. La liste

représentative est désormais riche de plus de 610 éléments, dont 24 concernent la France. L'Hexagone se situe en troisième position, derrière la Chine (35 éléments) et la Turquie (27).

Du fest-noz à la baguette

Ont ainsi été reconnus le compagnonnage, la culture de la baguette de pain, la tradition équine française, le repas gastronomique, les fest-noz, les chants corses ou les feux de la Saint-Jean des Pyrénées. Certaines traditions sont très locales, à l'image du carnaval de Granville ou des tapisseries d'Aubusson. D'autres attestent de l'apport de la France à des pratiques qui dépassent largement le cadre national, comme l'alpinisme, l'art de la fauconnerie ou la verrerie l'an dernier.

L'inscription d'un élément sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel oblige les États concernés à s'assurer de leur protection, et à rendre à intervalle régulier des rapports sur leur action.

• J.-M.I

